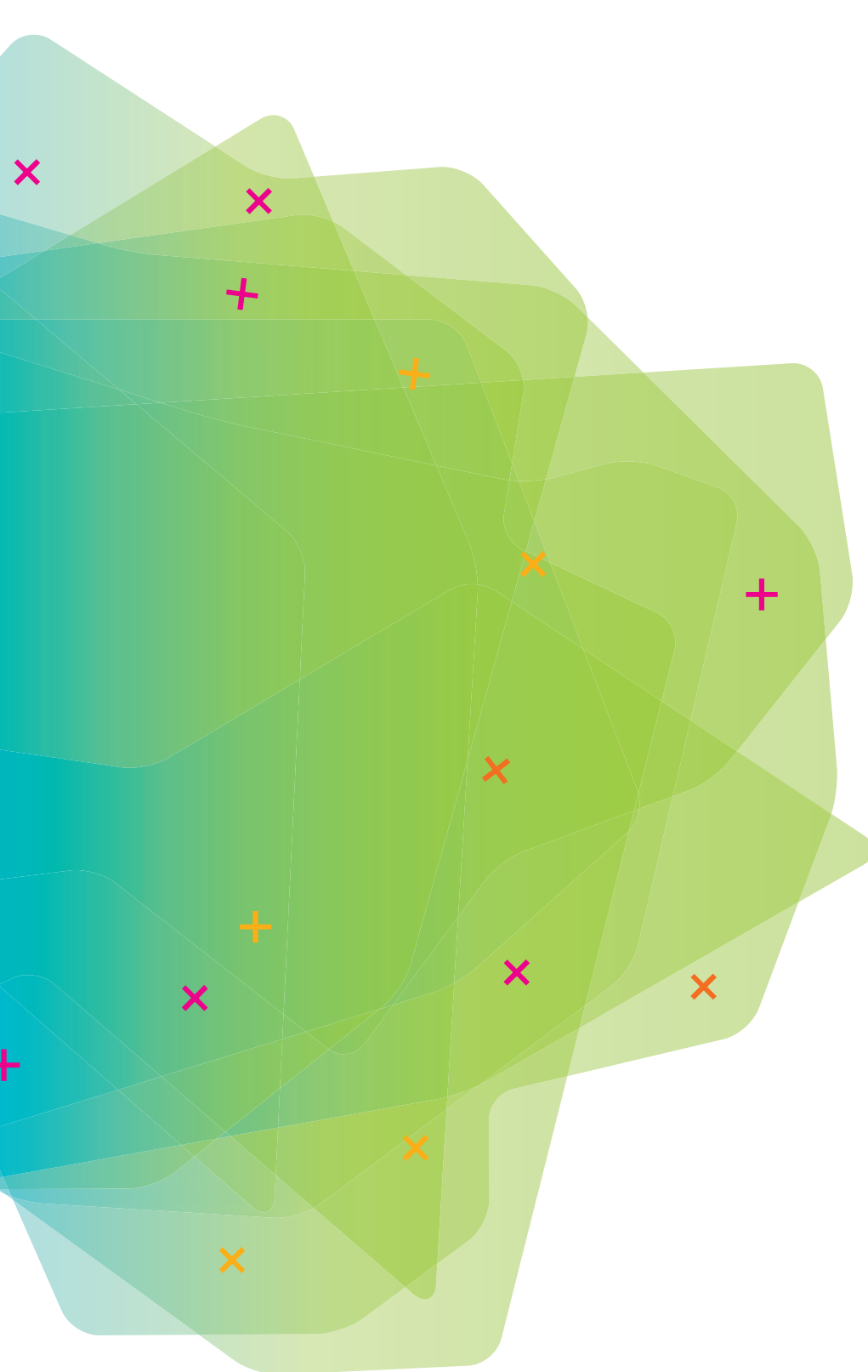
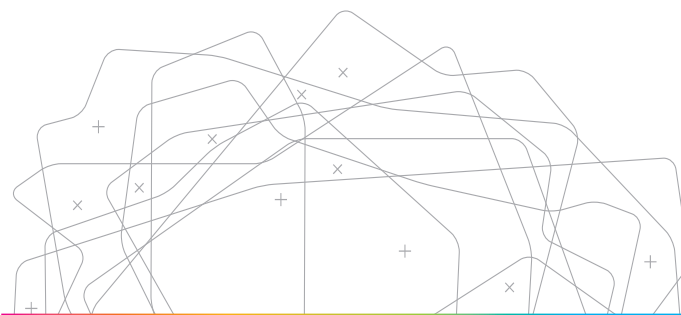


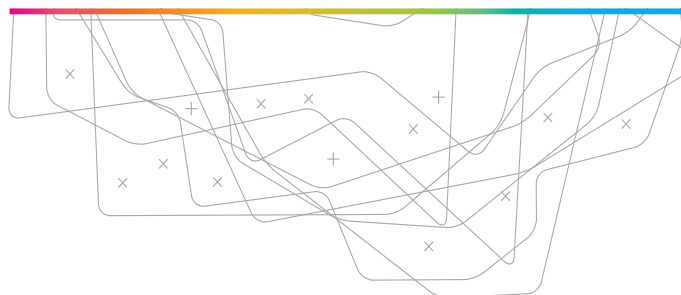


PARIS MÉTROPOLÉ

RAPPORT D'activité
2015



Directeur de la publication : Sylvain Cognet
Rédactrice en chef : Cécile Denis
Conception graphique: Autour des mots
Impression : édité en 1 500 exemplaires sur papier PEFC
par l'imprimerie Les Hauts de Vilaine.



Les travaux de Paris Métropole, en 2015, ont été réalisés avec l'appui de :





PARIS MÉTROPOLÉ

- 02 ● **Éditorial du président**
- 03 ● **Qui sommes-nous ?**
- 04 ● **Les ressources de Paris Métropole**
- 06 ● **La réforme institutionnelle
Acte 1**
- 10 ● **Nos travaux en 2015**
- 13 ● **« Mon Grand Paris »
Synthèse de la consultation**
- 17 ● **Perspectives 2016**
- 20 ● **Le bureau de Paris Métropole
en 2016**



Patrick Jarry
Président de
Paris Métropole

L'année 2015 a été riche et intense pour le syndicat Paris Métropole, à la veille de la création d'un nouvel EPCI – la Métropole du Grand Paris – et de l'entrée en vigueur d'une nouvelle organisation institutionnelle de l'espace métropolitain.

Elle a été en grande partie dédiée à la préfiguration de cette nouvelle organisation, mission que la loi MAPTAM a partagée entre le Préfet d'Île-de-France et Paris Métropole. Le travail effectué par le syndicat dans ce cadre, fondé sur des principes de coopération et de convergence entre collectivités de tous niveaux et de toutes sensibilités, a permis de promouvoir une logique de gouvernance ascendante, s'appuyant sur la dynamique des communes et des territoires et appelant une métropole coordinatrice.

Le Gouvernement a fait le choix de ne pas retenir ce projet de consensus, et l'organisation issue des lois MAPTAM et NOTRe est au final bien éloignée de nos propositions.

Pour autant, cette année de présidence active et déterminée de Patrick Devedjian a permis d'obtenir des avancées. Notre syndicat a fédéré les élus des collectivités de la périphérie de la Métropole du Grand Paris pour que ceux-ci fassent entendre leur voix dans la réforme du Schéma Régional de Coopération Intercommunale. Nous avons par ailleurs réussi à mobiliser les habitants de la métropole à l'occasion de la campagne de consultation menée au printemps, afin qu'ils s'emparent de la réforme en cours et enrichissent notre réflexion sur le sens à donner au projet métropolitain.

Cette consultation a permis de faire la transition entre le cycle ouvert dès 2011 sur la construction institutionnelle métropolitaine, et une nouvelle phase d'études et de réflexion centrée sur l'avenir d'un espace métropolitain en pleine mutation. Bien sûr, le débat sur la forme institutionnelle de cet espace n'est pas clos, ni celui sur l'organisation de la solidarité financière entre collectivités ; et notre syndicat reste mobilisé en cette année 2016 pour faire émerger des convergences et porter des propositions. Mais dans un contexte d'évolution forte et rapide de la métropole, il est également indispensable de définir notre ambition commune, avec les habitants, pour infléchir cette évolution dans la direction que nous souhaitons favoriser – celle d'un espace équilibré, alliant rayonnement et solidarité.

Parce que notre syndicat rassemble tous les niveaux de collectivités, de toutes tendances et de toutes natures, et leur donne une place égale dans le débat, il reste le lieu privilégié pour organiser le dialogue, construire une vision, préparer l'avenir. Les élus l'ont réaffirmé en fin d'année 2015 en réformant les statuts du syndicat, comme marque d'une nouvelle étape. Je m'attache au cours de cette année 2016 à les faire vivre dans le respect de la culture d'écoute et de co-construction qui caractérise Paris Métropole depuis sa création.

éditorial

UN LIEU D'ÉCHANGE, DE RÉFLEXION ET D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

Depuis sa création en 2009, le syndicat mixte Paris Métropole est un lieu de travail commun, d'échange et de convergence qui réunit tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements, région) de toute la zone urbaine capitale.

Il aborde globalement les enjeux métropolitains en s'affranchissant des périmètres administratifs tout en considérant et en respectant les compétences de chacun. Il appréhende la construction métropolitaine selon un périmètre ouvert, sur un principe de polycentrisme et de diversité des territoires.

Il accompagne les évolutions institutionnelles en cours ou à venir, en fait une évaluation et anticipe leurs effets. Il organise ses travaux aux niveaux nécessaires : Unité urbaine, Région Île-de-France, Bassin Parisien, Axe Seine, national, européen, mondial. Les relations et dispositifs de collaboration entre collectivités territoriales et l'État sont un sujet permanent d'étude du syndicat et **le dialogue avec les citoyens et les acteurs socio-économiques est un axe essentiel de ses travaux.**

Regroupant plus de 90 % des collectivités de petite couronne et de nombreuses collectivités du reste de la zone urbaine, il est légitimé pour représenter l'ensemble des collectivités territoriales de l'aire métropolitaine.

Il réunit des collectivités territoriales de toutes sensibilités. L'alternance politique annuelle à sa présidence, la pluralité de son Bureau et son fonctionnement « 1 collectivité = 1 voix » garantissent sa neutralité partisane.

Paris Métropole est le lieu qui regroupe tous les échelons de collectivités territoriales (communes, intercommunalités, MGP, départements, région) sur un périmètre ouvert, avec une position stratégique dans la construction métropolitaine.

DE NOUVEAUX DÉFIS À RELEVER

En 2016, avec la création de la Métropole du Grand Paris, de ses 12 territoires et des 17 EPCI de grande couronne, les élus de Paris Métropole ont souhaité poursuivre le dialogue et la réflexion au sein du syndicat qui incarne pour eux le seul endroit où **toutes les institutions (communes, intercommunalités, MGP, départements, Région) peuvent débattre et sont toutes légitimes pour élaborer ensemble une vision stratégique de l'espace métropolitain.**

Dans cette optique, les statuts du syndicat ont été rénovés fin 2015. Les élus ont défini **sept axes de travail en 2016 dans le but d'accompagner les évolutions institutionnelles en cours.** Leur objectif est de formuler à court terme des propositions concrètes pour répondre davantage aux engagements exprimés dans la motion votée à 94% des collectivités en octobre 2014.

Les travaux s'organiseront autour des grandes thématiques :

- Vision stratégique du Grand Paris
- Laboratoire Post NOTRe
- Articulations territoriales
- Concertations métropolitaines
- Relations entre collectivités territoriales et outils d'aménagement de l'État
- Solidarité financière
- Transition écologique et énergétique

La contribution des collectivités de grande couronne devrait jouer un rôle essentiel dans la réflexion menée sur la réforme institutionnelle en 2016. **Les élus de Paris Métropole ont souhaité placer la grande couronne au coeur des débats sur la construction métropolitaine afin d'éviter d'une part de créer tout effet frontière entre MGP/ EPT et les grands EPCI autour, et de construire d'autre part une vision stratégique commune.**

QUI SOMMES-NOUS ?

Le BUDGET

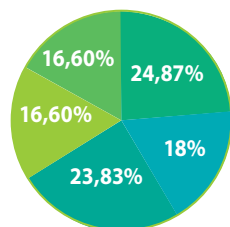
Le budget du syndicat est basé sur les seules cotisations de ses adhérents dont le montant total était de 2 059 555 M€.

En 2015, les dépenses du syndicat ont été les suivantes :

- 0.66M€ pour le personnel, 0.60M€ pour l'immobilier et les moyens généraux ;
- 0.51M€ pour les partenariats ;
- 0.28M€ pour les actions de communication et évènementiel.

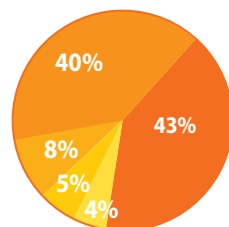
Le syndicat continue de s'appuyer sur l'expertise de l'IAU IDF, de l'APUR, et de l'AdCF, et également sur l'expertise du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne en termes de ressources humaines, juridiques et de technologies de l'information. Ces partenariats sont concrétisés par convention.

RECETTES



- Communes **24,87 %**
- Départements franciliens (hors Paris) **23,83 %**
- EPCI **18,10 %**
- Conseil régional d'ÎdF **16,60 %**
- Ville de Paris **16,60 %**

DÉPENSES



- Charges de personnel **43 %**
- Partenariats **40 %**
- Moyens généraux **8 %**
- Communication, évènementiel **5 %**
- Location immobilière **4 %**

Le budget 2016 est marqué notamment par une baisse significative de la cotisation demandée aux intercommunalités. Cette baisse s'explique par le choix de pas demander une double cotisation (commune/intercommunalité). La diminution budgétaire engendrée est rendue possible par une rationalisation accrue des dépenses.

L'ÉQUIPE DE PARIS MÉTROPOLE

En avril 2016, l'équipe est composée de sept personnes

Secrétaire général

Sylvain Cagnet

sylvain.cagnet@parismetropole.fr

Responsable administrative et financière

Karina Chevrier

karina.chevrier@parismetropole.fr

Assistante

Suzie Gossec

secretariat@parismetropole.fr

Responsable de la communication

Cécile Denis

cecile.denis@parismetropole.fr

Responsable du pôle initiatives métropolitaines

André Jaunay

andre.jaunay@parismetropole.fr

Chargée de mission réforme et évolution métropolitaines

Marion Vergeylen

marion.vergeylen@parismetropole.fr

Chargé de mission réforme et évolution métropolitaines

Alé Sall

ale.sall@parismetropole.fr

Agents mis à disposition de nos partenaires en 2015

Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris

Pauline Malet et Erwan Le Bot

Atelier international du Grand Paris

Joseph Rabie

Ces mises à dispositions prennent fin en 2016.

LES RESSOURCES

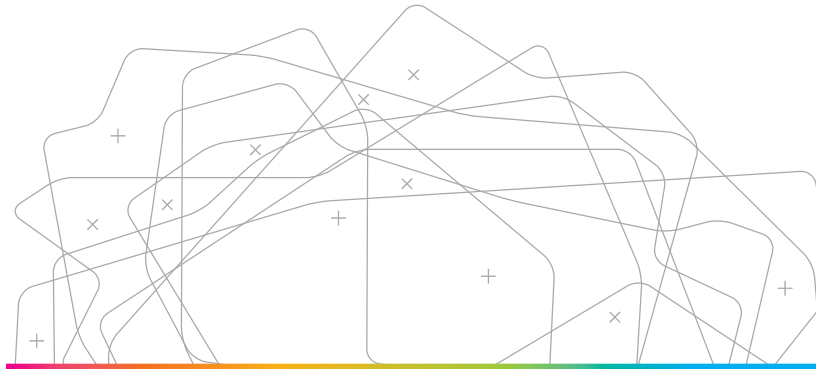
PARIS MÉTROPOLE DANS SES NOUVEAUX LOCAUX

À l'été 2015, Paris Métropole a intégré de nouveaux locaux, à la même adresse.

Le Syndicat bénéficie notamment d'une belle salle de réunion de 40 places, équipée pour ses travaux.

Cette salle est régulièrement prêtée à nos collectivités adhérentes ou à nos partenaires.





La RÉFORME INSTITUTIONNELLE acte I



PARIS MÉTROPOLE ET LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE DEPUIS 2011

Dès 2011, constatant l'acuité des défis à surmonter dans l'agglomération parisienne (accroissement des inégalités sociales et territoriales, hausse de la vulnérabilité environnementale, nécessité de renforcer l'attractivité économique et culturelle, etc.), les élus de Paris Métropole se sont saisis de la question de la gouvernance de la métropole :

- **le découpage institutionnel, entre grande diversité communale, hétérogénéité des regroupements intercommunaux et manque de lisibilité dans la répartition des responsabilités**, rend absolument nécessaire la redéfinition du rôle des divers échelons dans la mise en œuvre des politiques publiques.

L'avènement d'une institution métropolitaine apparaît dès lors comme une réponse appropriée aux enjeux de l'agglomération-capitale.

2014, UNE PREMIÈRE ÉTAPE EST FRANCHIE

Le besoin de réforme institutionnelle a conduit le Parlement français à légiférer par la **Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) promulguée le 27 janvier 2014**. Cette loi prévoyait notamment la **création au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris** sur le périmètre des quatre départements de petite couronne (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et des communes limitrophes à ce périmètre qui pouvaient y adhérer sous certaines conditions.

Les élus des collectivités concernées participent alors dès juillet 2014 à la **Mission de Préfiguration de la Métropole du Grand Paris co-présidée par le Préfet de région et le Président de Paris Métropole**.

Les élus, siégeant à Paris Métropole et dans la Mission de Préfiguration, ont très majoritairement jugé **nécessaire de revenir sur les dispositions prévues à l'article 12 de la Loi MAPTAM** sur la Métropole du Grand Paris. Cette volonté s'est traduite dans une **résolution adoptée par 94 % des élus de la Mission de Préfiguration le 8 octobre 2014**, rappelant les principes de décentralisation et affirmant la primauté des dynamiques locales dans la construction métropolitaine ainsi qu'un meilleur équilibre dans la répartition des ressources et des compétences entre communes, intercommunalités et Métropole.

C'est à l'occasion de la définition du projet de **loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)** que les dispositions relatives à la réforme institutionnelle en Île-de-France se sont précisées.

2015, PREMIER ACTE DE LA CONSTRUCTION INSTITUTIONNELLE DE LA MÉTROPOLE

La création de la Mission de Préfiguration a conduit Paris Métropole à redéfinir ses missions pour remplir au mieux son rôle central dans la construction métropolitaine. Cette **évolution du positionnement du Syndicat a été entérinée lors du Comité Syndical du 23 septembre 2014, qui a pris acte du transfert à la Mission de Préfiguration des travaux techniques réalisés par Paris Métropole** sur la création de la Métropole du Grand Paris. Les élus de Paris Métropole ont ainsi fixé **trois grandes orientations pour 2015**.

Outre le **suivi des travaux de la Mission de Préfiguration afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales dans la réforme** qui a abouti à la promulgation de la Loi NOTRe le 7 août 2015, il s'est agi d'une part de contribuer à la **reconnaissance du fait métropolitain et à l'élaboration d'éléments de projet** sur la base de celui-ci, et d'autre part de créer les conditions d'une bonne articulation entre la Métropole du Grand Paris et la grande couronne urbaine.

UNE CONSULTATION CITOYENNE...

À cet effet, une **consultation citoyenne, organisée par Paris Métropole, s'est déroulée entre mai et juillet 2015** afin de partager avec la population les questionnements qui se rapportent aux compétences de la Métropole et plus largement les défis d'une métropole mondiale. Vingt débats thématiques se sont ainsi tenus aussi bien en petite qu'en grande couronne sur les enjeux liés à :

- la réduction des disparités territoriales et sociales ;
- à l'attractivité et au rayonnement de la métropole ;
- à la préservation de l'environnement ;
- aux conditions de vie en métropole ;
- et au rapport au monde.

... ET DE NOMBREUSES AUTRES THÉMATIQUES

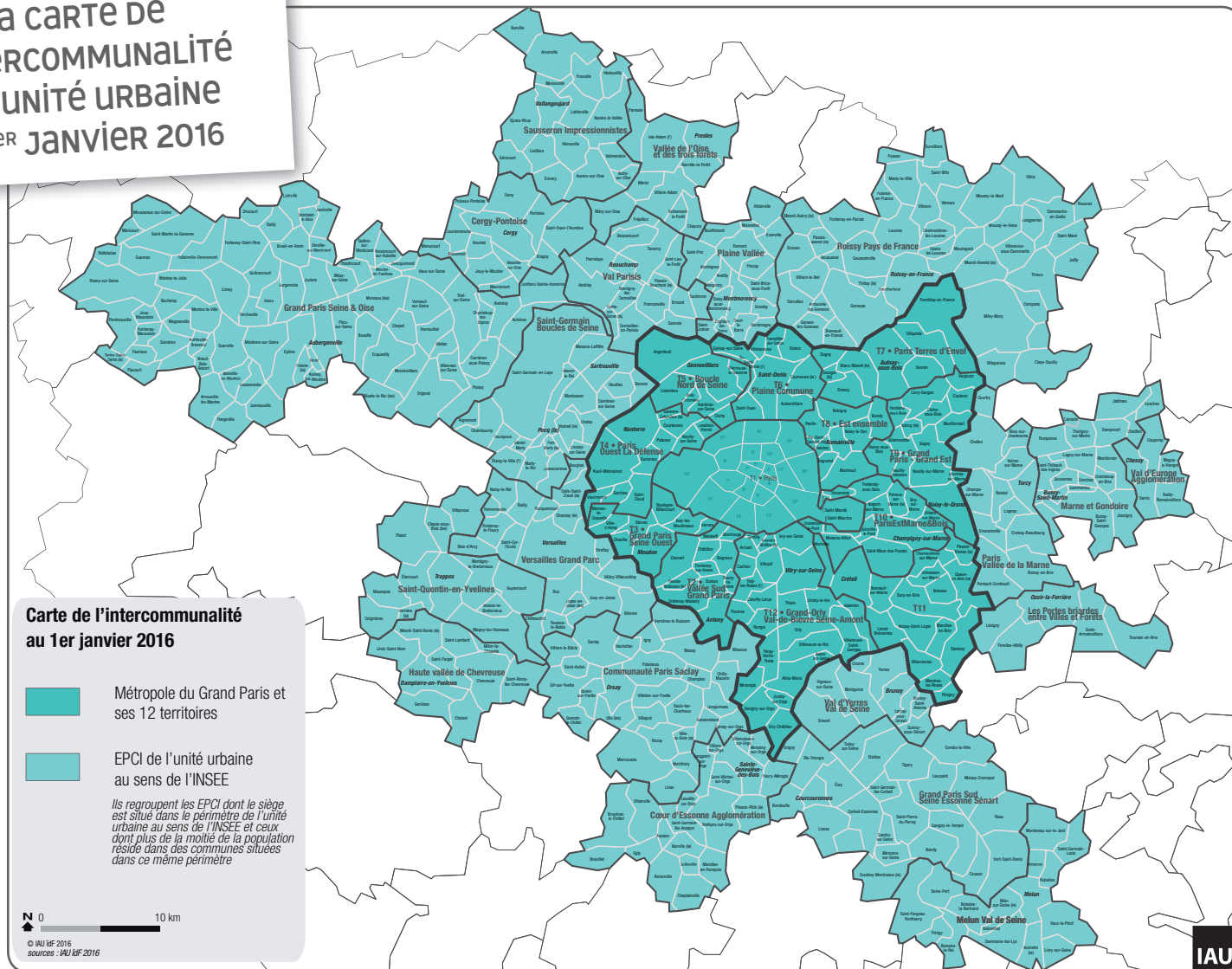
Parallèlement, les élus ont poursuivi leur **travail au sein de Paris Métropole afin de trouver des convergences sur les dispositifs de solidarité financière**, en étant force de propositions concrètes pour une redistribution optimisée des richesses en Ile-de-France.

Au-delà, les élus ont souhaité faire la démonstration à l'heure de l'organisation de la **COP 21** en France, dans le Grand Paris, de la **capacité des collectivités territoriales à adapter la métropole aux changements climatiques et de leur mobilisation pour assurer la transition écologique de leur territoire**. Ce travail s'est concrétisé au travers de propositions fortes en faveur d'un Grand Paris plus durable et d'une **démarche d'identification et de valorisation des solutions mises en œuvre par les collectivités pour lutter contre le dérèglement climatique et ses effets**.

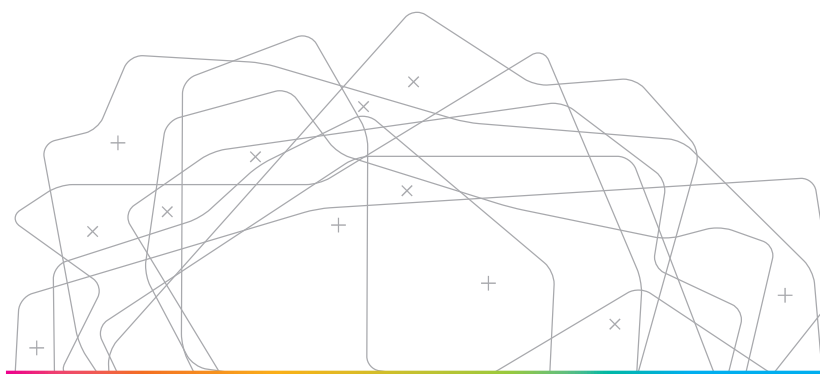
Le Syndicat a accompagné l'**élaboration du Schéma Régional de Coopération Intercommunale** en mettant en place, au travers du groupe « Périmètres » une **plateforme de débats et d'expertise pour l'ensemble des élus, et en particulier ceux de la grande couronne urbaine**.

Soucieux d'éviter tout effet-frontière entre la Métropole du Grand Paris et les grands EPCI de sa périphérie, les élus ont formulé des propositions pour une gouvernance de l'espace métropolitain au sens large plus adaptée

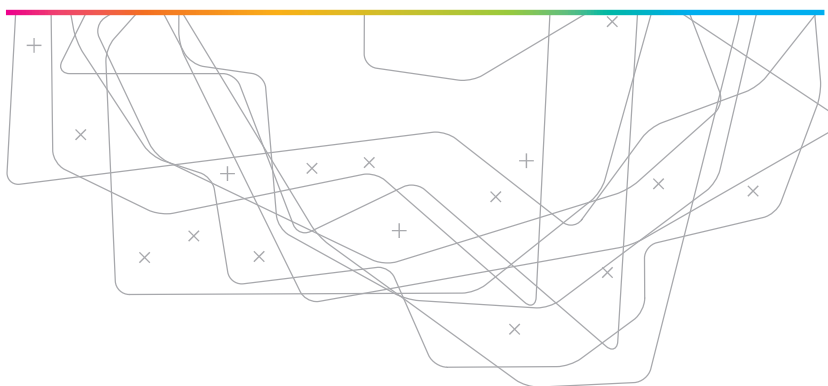
La CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ DE L'UNITÉ URBAINE au 1^{ER} JANVIER 2016



La RÉFORME INSTITUTIONNELLE - acte I



NOS TRAVAUX en 2015



« PÉRIMÈTRES »

DÉFINIR DE NOUVEAUX PÉRIMÈTRES INTERCOMMUNAUX

Créé en 2014, le groupe « périmètres » avait pour objet de **définir des critères partagés pour déterminer les nouveaux périmètres intercommunaux : ceux des EPT de la Métropole du Grand Paris, et ceux des EPCI de l'agglomération parisienne.**

Les travaux ont rapidement montré que dans une agglomération complexe, qui fonctionne à de multiples échelles, aucun critère unique (bassins de vie, bassins d'emploi, territoires de projets existants...) ne peut suffire à lui seul à définir les contours d'une intercommunalité. Cela repose sur une volonté politique qui modèle le territoire autour d'un projet intercommunal.

UN LIEU D'ÉCHANGES ET DE PROPOSITIONS SUR LA REFORTE INTERCOMMUNALE EN GRANDE COURONNE

Les élus du groupe ont échangé sur les travaux de la Commission régionale de coopération intercommunale (CRCI), auditionné ses représentants et bénéficié de l'éclairage d'experts juridiques et financiers. Ils ont abouti à l'écriture de **deux résolutions, en décembre 2014 et en mai 2015, toutes deux adoptées à l'unanimité par le Comité Syndical de Paris Métropole.** Ces résolutions proposaient notamment de **faciliter les procédures de recomposition intercommunale, en évitant que les transferts de compétences ne se fassent à marche forcée.** Le législateur a repris une partie de ces propositions dans le cadre de la loi NOTRe.



COMMENT ÉVITER QU'UNE FRONTIÈRE NE SE CRÉE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SA PÉRIPHÉRIE ?

Au-delà de la refonte globale du système institutionnel au 1^{er} janvier 2016, **des solutions doivent être trouvées pour anticiper tout « effet-frontière »** qui pourrait se créer entre la MGP et la grande couronne. Des coopérations sont à inventer entre la MGP, les EPT, et les EPCI de grande couronne.

Depuis une dizaine d'années, les élus ont développé des outils qui leur permettent de travailler en partenariat et de mener à bien des projets qui s'étendent sur plusieurs collectivités.

Paris Métropole a piloté une étude en 2015 qui a permis de **repérer ces modes de coopérations souples existants et leurs propriétés, dans le but de constituer une boîte à outils destinée aux élus.**

La question de l'articulation entre la MGP et sa périphérie reste un sujet majeur pour les élus qui ont souhaité poursuivre leurs travaux **en 2016 à travers la création d'un groupe de travail dédié intitulé « articulations territoriales ».**

NOS TRAVAUX - GROUPE PÉRIMÈTRES

« TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE »

2015, UNE ANNÉE DE TRANSITIONS

L'année 2015 a constitué une année charnière tant du point de vue de la construction institutionnelle du Grand Paris qu'au niveau de la prise en compte des enjeux écologiques. En effet, la répétition des pics de pollution dans l'agglomération parisienne, l'adoption de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la tenue de la 21^e Conférence des Parties à Paris – Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015 ont contribué à mettre en avant dans le débat public la question environnementale.

Conscients des enjeux d'atténuation de notre empreinte écologique et d'adaptation de nos territoires ainsi que de nos sociétés aux conséquences des changements climatiques, les élus de Paris Métropole se sont fixés le **double objectif de valoriser les initiatives déjà engagées par les collectivités et de poser les fondements d'une stratégie métropolitaine pour la mise en œuvre de la transition écologique du Grand Paris.**

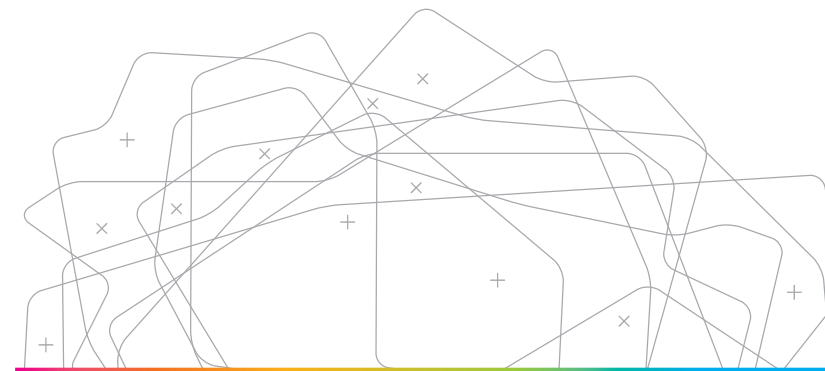
ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GRAND PARIS

Associant à leurs réflexions, collectivités territoriales, services de l'État, partenaires institutionnels et acteurs de la société civile, **les élus de Paris Métropole ont élaboré des propositions concrètes s'adressant à la MGP, aux EPT et aux EPCI** concernés par le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) pour la définition de leur stratégie climat – air – énergie et plus généralement **pour affirmer l'importance de la transition écologique dans le projet métropolitain.**

Efficacité énergétique du bâti, promotion de l'économie circulaire, développement des énergies renouvelables, mise en résilience des territoires et mobilisation des parties prenantes constituent ainsi les fondements de cette transition écologique que l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les collectivités territoriales appellent de leurs vœux.



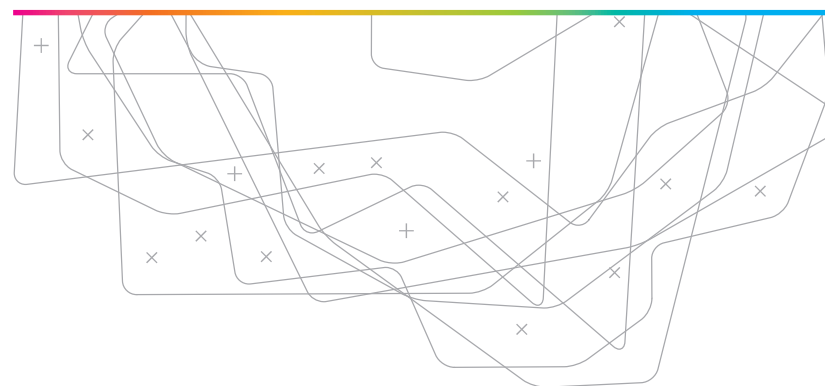
NOS TRAVAUX - GROUPE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



MON GRAND PARIS

Je PARTICIPE au PROJET MÉTROPOLITAIN

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION



MON GRAND PARIS

20 DÉBATS PUBLICS PARTICIPATIFS ET UN DÉBAT EN LIGNE !

De mai à juillet 2015, Paris Métropole a lancé sur la réforme en cours une consultation citoyenne informative, participative et itinérante, reposant sur des débats publics organisés avec les collectivités locales. Le public présent était invité à « plancher », par groupes, et à formuler des contributions collectives. Les élus réagissaient alors à ces contributions. Un prestataire spécialisé s'est chargé de la consolidation de ces apports et de leur mise à disposition du public sur le site internet de Paris Métropole.

Les objectifs de cette consultation citoyenne étaient les suivants :

- **informer les habitants** sur les éléments essentiels du processus métropolitain et sur son cadre légal ;
- **recueillir leurs points de vue, attentes, préoccupations, propositions...** au travers d'une série de grands débats citoyens ;
- organiser des échanges sur la base de **cinq thématiques clefs de la future Métropole du Grand Paris : une Métropole « mondiale », « innovante et entreprenante », « durable », « solidaire » et « des habitants »** ;
- **partager les questionnements se rapportant aux compétences de la future Métropole du Grand Paris** ;
- **toucher l'ensemble des parties prenantes**, des acteurs de la société civile aux habitants dans leur diversité, ainsi que l'ensemble des élus des collectivités membres de Paris Métropole ;
- **intervenir sur l'ensemble des territoires concernés par le processus métropolitain, y compris la grande couronne.**



LES PRINCIPES

- Une organisation permettant à tous les participants de contribuer à la réflexion : réunis par tablées de huit, ils disposaient de 45 minutes pour échanger et **produire une contribution collective.**
- La réalisation, à partir des contributions, d'une **synthèse objective et publique, transmise aux élus de la Métropole du Grand Paris.**



LES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

20 débats en réunions publiques
et 1 débat en ligne
4 944 participants ou visiteurs
2 185 participants aux réunions publiques
2 759 visiteurs uniques sur le site Internet
1 729 participants ont formulé des contributions

NOS TRAVAUX - CONSULTATION CITOYENNE

LES COLLECTIVITÉS QUI ONT ORGANISÉ DES DÉBATS

- Paris 4^e, 13^e et 20^e et autres arrondissements
- Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (en partenariat avec Vaujours)
- Les Lilas (Paris et Communauté d'agglomération Est Ensemble)
- Communauté d'agglomération Plaine Commune
- Communauté d'agglomération Seine-Amont
- Bagneux
- Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (Conseil départemental des Hauts-de-Seine) – Sceaux
- Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre - Arcueil
- ACTEP (à Rosny-sous-Bois)
- Colombes (Conseil départemental des Hauts-de-Seine, Gennevilliers, Rueil-Malmaison, Villeneuve-la-Garenne, Argenteuil, Bois-Colombes)
- Orly
- Saint-Germain-en-Laye
- Aulnay-sous-Bois (Drancy)
- La Défense (Conseil départemental Hauts-de-Seine, Communauté d'Agglomération Seine Défense, La Garenne- Colombes, Nanterre, Courbevoie, Bois-Colombes)
- ACTEP (à Nogent-sur-Marne)
- Courcouronnes (Conseil départemental de l'Essonne, Communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonne)
- Communauté d'agglomération de Grand-Paris-Seine-Ouest
- CCIP (à Boulogne-Billancourt) (acteurs socio-économiques)



NOS TRAVAUX - CONSULTATION CITOYENNE

RECUEIL DE PAROLES D'HABITANTS

POUR EN SAVOIR PLUS...

Les documents qui rendent compte de la consultation citoyenne organisée par Paris Métropole (bilan complet, film, etc.) sont accessibles sur le site www.parismetropole.fr

« Pour que la Métropole ne soit pas une institution comme les autres, pour laquelle la moitié des électeurs ne vote pas, il faut imaginer une manière radicalement nouvelle de décider avec les citoyens »

La consultation a démontré l'intérêt des habitants pour l'avenir de leur territoire et leur capacité à se saisir des enjeux. La forme participative a montré son intérêt pour renouveler la relation élus-habitants. Ce constat et la conscience partagée de l'existence de marges de progrès dans ce domaine –par exemple pour associer les habitants moins représentés dans les débats (les jeunes, ceux qui ne votent pas, etc.), et pour mieux prendre en compte les territoires de la métropole hors MGP- ont conduit **les élus à décider d'approfondir cette question de la concertation en 2016 en organisant un groupe de travail dédié.**

« Non au mille-feuille administratif et électif »

« Des économies d'impôts par une rationalisation des responsabilités des différentes collectivités locales et de ce mille-feuille administratif »

« La MGP doit rayonner en Europe et dans le Monde par sa capacité à innover dans de nombreux domaines »

« Le périmètre n'est pas bon parce qu'il ne comprend ni les aéroports... ni le plateau de Saclay »

« Une vision qui dépasse les frontières des communes et des départements »

Réunion des acteurs socio-économiques

« Il faut, pour le conseil de Développement, une forme d'expression qui représente la diversité de la société civile »

« Éviter que les élus des villes n'aient plus leur mot à dire alors qu'ils sont les plus proches de la population »

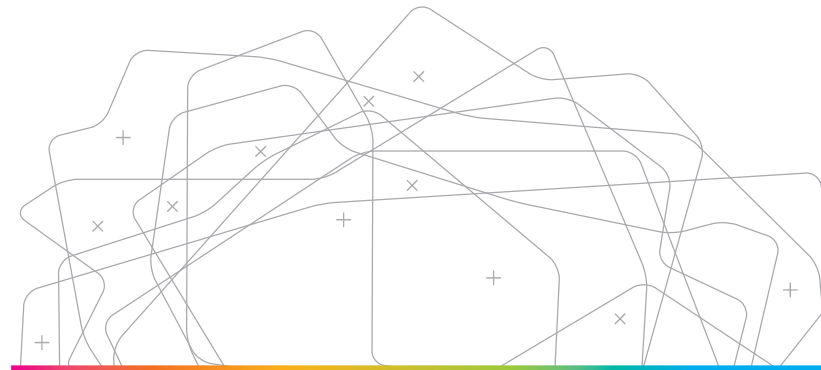
« Fin des égoïsmes »

« Construire mieux, pas seulement construire plus ! »

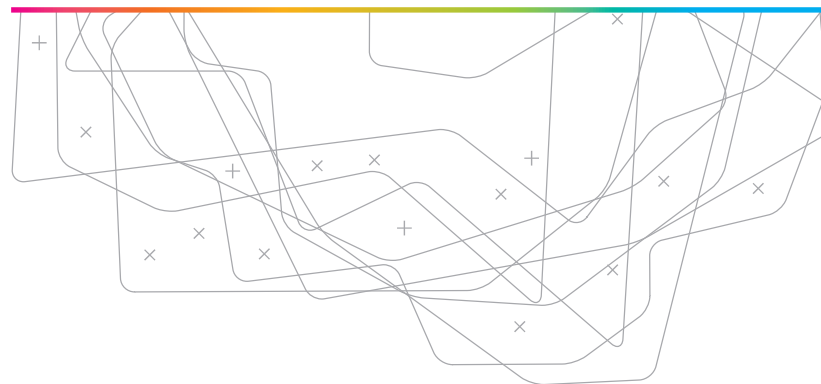
« J'aimerais que la future Métropole contribue vraiment à diminuer les inégalités territoriales en matière de logements sociaux et d'emplois »



NOS TRAVAUX - CONSULTATION CITOYENNE



PERSPECTIVES 2016



DE NOUVEAUX axes DE TRAVAIL

Le 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris et ses 12 Établissements Publics Territoriaux d'un côté et les 17 EPCI de la grande couronne urbaine sont créés. **La carte intercommunale est désormais achevée en Île-de-France.**

Prenant acte de cette nouvelle donne, **les élus de Paris Métropole ont souhaité pérenniser le Syndicat comme plateforme de réflexion et de propositions pour aller vers un acte II de cette réforme institutionnelle.** La création de ces nouvelles entités constitue une première étape dans l'avènement d'une gouvernance métropolitaine du Grand Paris. Bien qu'il appartienne à ces acteurs de se saisir des prérogatives que la Loi leur a confiées, **il s'agit pour les élus de concevoir d'ores et déjà les évolutions souhaitables tant du point de vue du périmètre que des compétences et des ressources.**

Plusieurs axes de travail seront poursuivis par Paris Métropole en 2016 avec le double objectif d'accompagner la transition et de préparer la suite de la construction métropolitaine.

CES TRAVAUX S'ARTICULERONT AUTOUR DE 7 THÉMATIQUES

1 - ÉTABLIR UNE VISION STRATÉGIQUE DU GRAND PARIS

S'inscrivant dans l'unité urbaine au sens INSEE, Paris Métropole travaille à l'échelle de cette zone urbaine qui dépasse les limites administratives de la Métropole du Grand Paris. Cette métropole de fait est confrontée à des problématiques propres aux villes-monde, dont la seule addition des politiques publiques et privées menées par les divers acteurs ne permet pas d'y répondre de façon efficiente. Il s'agit dès lors d'inventer une nouvelle articulation entre ces politiques, dans le respect de la légitimité de chacun.

2 - ARTICULER LES TERRITOIRES ET LES PROJETS

La nouvelle carte territoriale porte en elle le risque d'un nouvel effet-frontière entre les collectivités situées dans et hors périmètre de la Métropole du Grand Paris. Pour l'éviter et surtout optimiser le fonctionnement de la métropole dans son ensemble, Paris Métropole continuera à jouer son rôle de lieu de dialogue entre ces collectivités, de taille, de nature et de situations diverses dans le but de faire vivre les partenariats établis et d'en provoquer de nouveaux.

3 - AMÉLIORER ET FAIRE VIVRE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES

Il s'agit d'adapter et de renforcer les conditions de solidarité entre les territoires dans le cadre de la nouvelle donne institutionnelle, dans un souci de rééquilibrage respectueux de chacun.

PERSPECTIVES 2016

4 - RENFORCER LE DIALOGUE ENTRE POUVOIR POLITIQUE, HABITANTS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La complexité de nos institutions à l'échelle métropolitaine, très vaste, porte le risque d'isoler davantage le monde politique de ceux qui vivent et travaillent dans la métropole. Paris Métropole doit développer et renforcer le dialogue qu'il a entrepris avec la population, le monde économique, les acteurs sociaux ; en somme avec tous ceux qui font la métropole. Il doit favoriser la prise en compte par les institutions territoriales des méthodes efficaces de concertation, de l'information à la co-construction.

5 - REDÉFINIR LES RELATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET OUTILS D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTAT

La volonté affichée de l'État de jouer un rôle majeur dans l'aménagement de la métropole capitale interpelle fortement l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Paris Métropole entend **contribuer à définir les relations entre les collectivités et l'État** (via ses opérateurs notamment) afin de préciser – dans un souci de proximité et de **respect des prérogatives locales** – les modalités de partenariat et de contractualisation à envisager.

L'ensemble de ces travaux contribueront à poser les fondements et principes d'un acte II de la réforme, en faveur d'une action publique métropolitaine toujours plus efficiente.

6 - OPTIMISER SANS CESSER LES INSTITUTIONS

La nouvelle organisation institutionnelle qui se met en place devra sans doute faire face à des difficultés. Par ailleurs, la simplification et la réduction du « mille-feuilles administratif » n'ont pas eu lieu et restent un sujet d'actualité. Cette réforme apparaît comme une étape, dont il faut anticiper les suites. Périmètres, compétences, fiscalité, gouvernance : tous ces aspects de l'évolution institutionnelle devront être évalués, analysés, remis en question, projetés vers l'avenir, afin que les élus continuent d'être force de proposition pour les futures améliorations de nos institutions.

7 - CONCRÉTISER LA RÉVOLUTION ÉCOLOGIQUE PAR DES MESURES MÉTROPOLITAINES LOCALES

La réussite de la COP 21, la prise de conscience de l'urgence climatique et énergétique qui dépend de chacun, l'affirmation de l'échelon métropolitain pour mener des politiques écologiques, sont des opportunités qu'il faut aujourd'hui concrétiser. Les élus de Paris Métropole ont déjà travaillé avec tous les acteurs concernés à ce que devra être la politique métropolitaine en faveur du climat et de la transition énergétique. Il faut maintenant agir à toutes les échelles pour adopter les bonnes mesures, les rendre possibles et efficaces, et accompagner les collectivités et la population dans une nouvelle époque, plus vertueuse.

Le Bureau de Paris MÉTROPOLE en 2016

UN PRÉSIDENT ET 15 VICE-PRÉSIDENT.E.S

Titulaire désigné(e)

Patrick JARRY, Président
 Patrick DEVEDJIAN, 1^{er} vice-président
 Patrick BRAOUEZEC
 Claude CAPILLON
 Eric CESARI
 Stéphanie DAUMIN
 Daniel GUIRAUD
 Michel HERBILLON
 Anne HIDALGO
 Philippe LAURENT
 Jean-Yves LE BOUILLONNEC
 Xavier LEMOINE
 Jacques JP MARTIN
 François MARTINACHE
 Patrick OLLIER
 Jean-François VIGIER

Collectivité adhérente

Nanterre
 CD des Hauts-de-Seine
 EPT Plaine Commune
 Rosny-sous-Bois
 Courbevoie
 Chevilly-Larue
 Les Lilas
 Maisons-Alfort
 Paris
 Sceaux
 Cachan
 Montfermeil
 Nogent-sur-Marne
 Neuilly-Plaisance
 Métropole du Grand Paris
 Bures-sur-Yvette

LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Titulaire désigné(e)

Marie-Hélène AMIABLE
 Marc ANTAO
 Pierre-Christophe BAGUET
 Stéphane BEAUDET
 Patrick BEAUDOUIN
 Eric BERDOATI
 Jean-Didier BERGER
 Daniel BREUILLER
 Jacques CHAUSSAT
 Gérard COSME
 Stéphane DE PAOLI
 William DELANNOY
 Meriem DERKAoui
 Christian DUPUY
 Bernard GAUDUCHEAU
 Nicole GOUETA
 Thomas JOLY
 Olivier KLEIN
 Laurent LAFON
 Emmanuel LAMY
 Olivier LEBRUN
 Patrice LECLERC
 Olivier LEONHARDT
 Hervé MARSEILLE
 Valérie MAYER-BLIMONT
 Jean-Marc NICOLLE
 Philippe PEMEZEZ
 François PUPPONI
 Luc STREHAIANO

Collectivité adhérente

Bagneux
 Enghien
 EPT GPSO
 Courcouronnes
 Saint-Mandé
 Saint-Cloud
 Clamart
 Arcueil
 Aulnay-sous-Bois
 Le Pré-Saint-Gervais
 Bobigny
 Saint-Ouen
 Aubervilliers
 Suresnes
 Vanves
 Colombes
 Verrières-le-Buisson
 Clichy-sous-Bois
 Vincennes
 Saint-Germain-en-Laye
 Viroflay
 Gennevilliers
 CA Cœur d'Essonne Agglomération
 Meudon
 Santeny
 Le Kremlin-Bicêtre
 Le Plessis-Robinson
 Sarcelles
 CA Plaine Vallée

LES MEMBRES DE DROIT

Les membres de droit du Bureau sont les délégués de Paris, de la Région et des départements adhérents :

Titulaire désigné(e)

Pierre BÉDIER
 Patrick DEVEDJIAN
 Christian FAVIER
 Anne HIDALGO
 Valérie PECRESSE
 Stéphane TROUSSEL
 Patrick OLLIER

Collectivité adhérente

Conseil Départemental des Yvelines
 Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
 Conseil Départemental du Val-de-Marne
 Ville de Paris
 Conseil Régional d'Ile-de-France
 Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
 Métropole du Grand Paris





PARIS MÉTROPOLE
55 rue de Lyon - 75012 Paris
Tél. : 01 75 77 35 82
Fax : 01 75 77 35 89
contact@parismetropole.fr
www.parismetropole.fr

PARIS MÉTROPOLE

